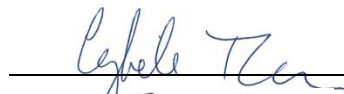


ORDONNANCE COLLECTIVE (O.C.)

OBJET : PERTE DE CONSCIENCE, PROBLÈMES RESPIRATOIRES OU CIRCULATOIRES MAJEURS	CODE : O. C. 34
DÉFINITION : Trouble sévère affectant les fonctions respiratoires, circulatoires ou l'état de conscience	ACCEPTÉE PAR : - Le Comité de pharmacologie le : <u>2005-05-11</u> - L'exécutif du CMDP le : <u>2005-06-22</u> - L'exécutif du CII le : <u>2005-05-03</u> RÉVISÉE LE : 2015-02-04
Utilisateurs	
<ul style="list-style-type: none">➤ Infirmières des urgences;➤ Infirmières de l'Accueil – Évaluation – Orientation (AÉO).	
Clientèle visée	
<ul style="list-style-type: none">➤ Urgences;➤ AÉO.	
Indication	
<ul style="list-style-type: none">➤ Signes vitaux ou neurologiques très perturbés avec ou sans cause évidente;➤ Coma;➤ Choc;➤ Perte de conscience;➤ Arrêt respiratoire;➤ Arrêt cardiaque.	
Contre-indication	
Aucune.	
Ordonnance / posologie	
<ul style="list-style-type: none">➤ Appliquer le protocole de soins « Perte de conscience, problèmes respiratoires ou circulatoires majeurs » (P. S. 34).	
ALERTE NURSING	
<ul style="list-style-type: none">◆ Si le coma fait suite à un traumatisme suspecté, installer le collier cervical et mobiliser l'utilisateur en bloc ou l'installer sur un matelas immobilisateur.◆ Si le coma fait suite à une histoire de contact avec un allergène, se référer au protocole de soins « Réaction anaphylactique » (P. S. 39) ou à une hypoglycémie, se référer au protocole de soins « Hypoglycémie » (P. S. 40).◆ Pour l'AÉO, l'application de ce protocole ne doit pas retarder l'accessibilité à l'évaluation médicale.	

Signature (président du CMDP) :



Date : 2015-03-31

Signature (Directrice en soins infirmiers) :



Date : 2015-03-10